 **VITHEC** 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

**VI**vre **T**ranquilleet **H**eureux **E**n **C**reuse Tél : 07 81 83 26 13 Mail : [contact@vithec.fr](mailto:contact@vithec.fr) site : [www.vithec.fr](http://www.vithec.fr)

N° d’enregistrement W231004664 SIREN : 910 307 487

07 septembre 2024

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EXCERCICE 2023/2024**

Date : 19 août 2024

Lieu : salle communale polyvalente du Compeix

18 hrs accueil du président

Membres du bureau qui mène l’AG :

* Le président Jean Claude Champeymond
* Le trésorier Serge Tixier
* Le vice président Sylvain Dewitte pour accueil, émargement, encaissement des cotisation et inscription des nouveaux adhérents
* La secrétaire Catherine Quintard

Adhérents présents : 20

Adhérents représentés : 0

Ouverture de l’assemblée 18hrs15

Mot d’accueil du président

La parole est donnée au trésorier pour la présentation des comptes 2023/2024 et le budget prévisionnel 2024/2025 . Après commentaire ligne par ligne pour les comptes 2023/2024 l’approbation est demandée par **JCC** :

Vote contre = 0

Abstention = 0

L’exercice 2023/2024 est accepté .

L’assistance fait remarquer que le budget prévisionnel 2024/2025 n’est pas à l’équilibre, aucune recette n’aillant été prévue . Il a été décidé que cette première mouture du budget prévisionnel 2024/2025 ne sera pas soumise au vote, dans la colonne recettes sera rajouté un montant équivalent aux dépenses de fonctionnement afin que ce budget prévisionnel soit à l’équilibre

Le président explique pourquoi pour l’exercice 2024/2025 ne comporte pas de recettes :

* Les 3 projets pour lesquels VITHEC a des actions sont actuellement soit retiré soit provisoirement en stand-by et il n’est pas prévu d’actions avec engagements financiers dans l’année à venir
* La vocation de VITHEC n’étant d’être une machine à cash-flow, le montant du compte en banque étant à la hauteur de pouvoir assurer les frais fixes de fonctionnement de l’association durant 4 ou 5 ans , il avait été initialement prévu de ramener la cotisation de 10 à 3 euros . L’ensemble de l’assistance a considéré que cette somme était trop faible et que 5 euros serait plus approprié. Suivant l’avis général la cotisation à l’association VITHEC passe de 10 à 5 euros, toujours payable à partir du 1er août de chaque année. Il est impératif de par la loi que les sympathisants qui assistent aux AGs, si ils veulent participer aux votes doivent être à jour de cotisation.
* Le président explique qu’il est préférable que des appels aux dons soient faits pour des opérations précises et chiffrées afin que les donateurs puissent connaitre la destination de leurs dons et à quelle hauteur ils veulent participer.

BILAN D’ACTIVITES POUR L’EXERCICE 2023/2024

Projet VDN « Le Maquis » sur la commune de Soubrebost :

* Malgré la difficulté d’avoir des informations sur l’avancement de ce projet , que ce soit de la part du promoteur ou de la municipalité de Soubrebost, tout laisse à penser que ce projet est provisoirement suspendu (enlèvement du mât de mesures même si cela n’est pas un signe probant) . VITHEC continuera d’avoir des contacts réguliers avec VDN et la municipalité et il faut impérativement que les habitants de Soubrebost soient à l’écoute, et de nous en faire part, de toutes indications qui pourrait être la preuve d’une reprise ou d’une continuation de ce projet.

Projet EDF Renouvelables sur la commune de Saint Pierre Bellevue :

* Pour ce projet nous avons la preuve écrite qu’il a réellement été abandonné suite à une pétition qu’a fait circulé VITHEC et signée par une majorité importante des administrés de la commune. Nous continuerons de demander à la municipalité que soient rédigés des arrêtés municipaux limitant, entre autres, la hauteur des constructions sur la commune afin que la menace d’éoliennes soient définitivement écartée. Les nombreuses demande faites sont toujours restées lettres mortes, certains élus devant toujours caresser l’espoir de toucher le dividendes locatifs d’éoliennes qui tourneraient en dessus de leurs terrains ou de ceux de leur proches, comme cela avait été le cas pour le projet EDF (Maire et Adjoint) .

Projet « Champalounat » sur la commune de Saint Pardoux Morterolles

* là encore la sensibilisation faite auprès de la population par un contact en porte à porte et par une exposition de photomontages, une pétition a recueillie 127 voix contres a étés déterminante pour le gel du projet. Il est à noter qu’une réunion avec une délégation des pétitionnaires et le conseil municipal de St Pardoux Morterolles, à laquelle VITHEC n’a pas été convié, a eu lieu pour faire un point sur l’avenir du projet. Un compte rendu de cette réunion a été rédigé mais il n’a pas été jugé utile par cette délégation, si j’ai bien compris avec consigne strictes, que VITHEC en soit destinataire (merci pour la reconnaissance). Inutile de vous dire que si un jour VITHEC est appelé à nouveau à intervenir sur la commune de St Pardoux, aucun engagement financier ne sera réalisé si il n’est pas couvert par des cotisations ou dons des administrés de la commune de St Pardoux. Une personne de l’assistance habitant de Saint Pardoux Morterolles tient à intervenir pour préciser que le conseil municipal a annoncé qu’un nouveau contrat de collaboration avec Iberdrola, en remplacement de celui en cours qui est arrivé à expiration, pour une collaboration en vue de l’implantation d’un parc éolien sur la commune.

Suite à la déconvenue pour le conseil municipal de St Pardoux Morterolles que représente la pétition et certainement par vengeance envers VITHEC et son président, une plainte a été déposée contre moi pour diffamation, probablement dans le but d’une stratégie pour salir mon honneur d’honnête homme et de dégrader la crédibilité de VITHEC. Cette plainte a été classée sans suite par le greffe du tribunal de Guéret étant jugée sans fondement. Afin d’éviter de perdre la face, le conseil municipal s’est attaché à faire circuler une information mensongère pour se donner le beau rôle, en indiquant lors d’une réunion avec certains administrés de la commune, qu’ils avaient retiré leur plainte Après vérification de ma part auprès des gendarmes de Royère et du greffe du tribunal de Guéret, il n’y a jamais eu de retrait de plainte . Dans le but de laver mon honneur et celui de VITHEC, j’ai décidé de porter plainte en dommage et intérêts pour préjudice moral. Etant actuellement dans une phase de recherche de conciliation, je propose de faire un appel aux dons pour couvrir les frais d’avocat si cette conciliation n’aboutissait pas à un résultat satisfaisant.

BANDEROLES  « NON AUX EOLIENNES IDUSTRIELLES »

* au cours de l’exercice 2023/2024 des banderoles ont été installées sur de nouveaux emplacements :
* 1) Soubrebost sur un terrain privé à l’entrée nord du village et une sur le mur de la Mairie
* 2) Au champ de foire de Royère De Vassivière sur un panneau dédié après une longue bagarre avec aide demandée à la Préfecture pour que la loi soit respectée et que la municipalité réponde à ces obligations.

RELATIONS AVEC LA PREFECTURE

Au cours de l’année 2023 VITHEC a demandé une rencontre avec Mme Frackowiak Jacobs, préfète de la Creuse. Après avoir obtenu une date nous avons jugé utile de convier à cette discussion 11 autres associations Creusoise de lutte contre les éoliennes. Chacun a pu faire part et rendre compte à Mme La Préfète de la manière dont sont menés les projets éoliens localement. Le sentiment général étant que ces projets sont menés, malgré les lois en vigueur, sans aucune participation ou consultation de la population. C’est au cours de cet entretien que VITHEC a remis à la Préfète un compte rendu avec commentaires de la pétition signée par les administrés de Saint Pardoux Morteroles ainsi que celle signée par les habitants de Saint Pierre Bellevue . En réponse à des questions posées concernant l’arrêté du conseil d’état du 8 mai 2024, nous avons reçu un courrier de Mme Frackowiak-Jacobs qui se termine par **« Cette analyse ne vaut que sous réserve de l’appréciation souveraine du juge administratif » .**Cette conclusion renvoi clairement vers une incitation à contester toute décision préfectorale devant le tribunal administratif. Démarche longue et onéreuse qui risque de décourager beaucoup de monde.

ACTIONS EN COURS OU VENIR

* nous devons continuer de rester vigilants collectivement en faisant remonter toutes informations concernant des installations d’aérogénérateurs proches de chez nous .
* Demande rééditée au maire de Saint Pierre Bellevue pour la rédaction d’arrêtés municipaux pour limiter la hauteur des constructions sur la commune.
* Je continuerais d’assister aux réunions inter associations qui sont organisées 2 à 3 fois par an.
* Un contact avec la préfecture sera maintenu et même renforcé pour faire remonter toutes informations qui pourraient avoir comme conséquence des troubles à l’ordre public dont Mme la Préfète est garante.
* Si la proposition de conciliation avec la mairie de Saint Pardoux Morteroles n’aboutissait pas nous saisirons la justice, comme nos statuts nous le permettent afin que notre association retrouve son honorabilité mis en cause par une vile manœuvre rejetée par la justice et qui devient par ce fait, délictueuse.

20 heures clôture de L’AG